

*beatis Apostolis & Martyribus, cum Joanne, Stephano, Mathiâ, Barnabâ, &c. &c.*

” Mais quand les Apôtres n'auroient pas souffert le martyre, ils étoient du moins tous prêts à le souffrir; & ils s'y sont exposés plusieurs fois sans varier jamais dans leur témoignage, au milieu des plus grands dangers. Ce témoignage a donc toute la force qu'on peut désirer dans ce genre de preuve. ”

On se retranche à dire, qu'on ne faisoit pas mourir les Chrétiens pour la Religion. Bergier démontre la fausseté de cette assertion. Mais quelque prétexte que les persécuteurs aient cherché pour couvrir leur tyrannie, la constance des Apôtres & des Chrétiens, qui pouvoient s'en délivrer en apostasiant, est une preuve sans réplique de la certitude des choses qu'ils attestoient.

Les efforts que fait Freret pour détruire les Miracles de Jesus-Christ, ne sont pas plus heureux. Ne sachant que dire de leur éclat & de leurs effets dans tout l'Empire Romain, il en appelle au témoignage de ceux qui ne les croioient pas. Il regarde comme ” des témoins bien respectables & bien convaincans ceux qui déposent de ce qu'ils n'ont pas vû, de ce qu'ils n'ont pas voulu voir, de ce qu'ils craignoient de vérifier de peur de s'engager à une démarche où il y alloit de leur fortune & de leur vie. ” Bayle lui-même fait ici le procès à Freret, & dit, *que ce témoignage n'a pas plus de poids, que celui des Idolâtres du Canada.*

Freret attaque surtout la délivrance des Possédés, dont l'Evangile fait mention. Il dit que toutes les Possessions sont des impostures, ou des maladies